

Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

Décision n°10-2022 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier de La Bassée,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu la désignation d'un Représentant de la Commission Médicale d'Établissement (CME) au sein de la Commission des Usagers,

Vu la désignation de Représentants de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) au sein de la Commission des Usagers,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission des Usagers, à la lecture de la nouvelle composition de cette instance lors de la séance du 6 avril 2022,

Décide que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 6 avril 2022 :

Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- **La Présidente, Représentante des Usagers** : Madame Marie-Catherine MOTTE
- **La Vice-Présidente, Médiateur non médical** : Madame Delphine GUELTON
- **La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement** : Madame Nora BOUGHRIET, Responsable de la Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- **Le Médiateur médical** désigné par le Représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Établissement (CME) :
 - Monsieur le Docteur Jean-Baptiste ANCELLIN, titulaire
- **Le Médiateur non médical**, désigné par le Représentant légal de l'établissement :
 - Madame Delphine GUELTON, titulaire
- **La Représentante des Usagers**, désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
 - Madame Marie-Catherine MOTTE (Fédération Française des Diabétiques), titulaire

Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- **Le Représentant de la Commission Médicale d'Établissement (CME)**, désigné par le Président de cette instance : Madame Laure MISRAHI-GUILLAUME, Pharmacien Coordonnateur de la Gestion des Risques Associés aux Soins.
- **Le Représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT)**, désigné par le Coordonnateur Général des soins :
 - Monsieur Christophe URBAIN, titulaire
- **La Directrice déléguée de site** : Madame Anne-Sophie DELHAYE
- **La Coordinatrice Générale des soins, Directrice Qualité et gestion des risques** : Madame Agnès WYNEN ou son Représentant : Madame Aurore DUVAUD
- **Le Directeur des Soins adjoint** : Monsieur Claude SABRE

Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier de La Bassée.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur le Professeur Benoît VALLET, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Lens, ce 11 mai 2022

Le Directeur Général,

Bruno DONIUS